Restauration de la chapelle

Signature d'une convention de collecte de dons

Jeudi 9 mars 2023, à la mairie, a eu lieu la signature de la convention tripartite mettant en lien la Fondation du Patrimoine, l'association les Amis du Patrimoine de Quincieux et la Commune.
L'objectif est de pouvoir faire appel aux dons pour encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise.

Jusqu'au 30 septembre 2023, la Fondation du Patrimoine octroiera 1 € pour 1 € collecté pour ce projet, dans la limite de 5 000 € .

Faire un don : comment participer ?

Pour faire un don, vous pouvez passer par le site de la Fondation du Patrimoine mais vous pouvez, également, passer par l'association "Les Amis du Patrimoine de Quincieux" pour adresser vos

chèques que vous aurez pris soin de libeller à l'ordre de "La fondation du Patrimoine - Quincieux". Vous aurez alors à remplir ce bon de souscription et l'envoyer par courrier à notre Présidente Anne-Marie GEIST à l'adresse suivante :

Les Amis du Patrimoine de Quincieux
Madame GEIST Anne-Marie
685 route de Varennes
69650 QUINCIEUX

Vos dons sont défiscalisables que vous donniez en tant que particulier ou en tant qu'entreprise.